



Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 27  
Nombre de votants : 27  
Nombre de présents : 26

REPUBLICQUE FRANCAISE  
Publié le 01/04/2026  
ID : 060-216006619-20260330-2026\_41-DE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE  
-----  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TRENTE MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,  
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe  
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoints  
au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile  
VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS,  
Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Caroline  
CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel  
METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

Secrétaire de séance : Hervé POTEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

**2026-41 Signature de l'avenant n°3 au contrat de Délégation du service publique de l'eau potable**

Monsieur le Maire expose au membre du conseil municipal que la commune a conclu avec SUEZ Eau de France un contrat de délégation par affermage de son service public d'eau potable ayant pris effet à compter du 1er juin 2015 pour une durée de 12 ans.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération du 18 décembre 2023 portant sur l'intégration de l'augmentation générée par les achats d'eau de la commune de Verneuil-en-Halatte à l'Agglomération Creil Sud Oise, d'une clause de revoyure dans les conditions de réexamen de la rémunération du délégataire en cas de variation des volumes achetés, l'intégration des ouvrages mis en place dans le cadre du secours avec l'Agglomération Creil Sud Oise, d'acter les modalités de calcul et le montant des indemnités dues au titre du surcoût énergie sur la période 2022 - 2025, les modalités de rémunération des indemnités et de réviser la rémunération du Délégué en conséquence.

Un avenant n°2 a été approuvé par délibération du 9 décembre 2024 portant sur la formule d'indexation du prix de l'eau en tenant compte de l'évolution des volumes et du prix unitaire d'achat d'eau à l'Agglomération Creil Sud Oise, de doter le Fond de renouvellement de 9 renouvellements de branchements supplémentaires sur la durée résiduelle du contrat et de réviser la rémunération du Délégué en conséquence.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'avenant n°3 qui a pour objet :

- De corriger le poids du k2 de la formule d'indexation des prix

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,  
3 abstentions : Christophe ALVARES, Hervé POTREAUX et Jonathan CHATELAIN**

- ✓ CORRIGE le poids du k2 de la formule d'indexation des prix
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Pour Extrait Conforme,  
A Verneuil-en-Halatte, le 1<sup>er</sup> Avril 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

